



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2011

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres
du Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 25
Nombre de votants : 27

L'an deux mille onze, le 28 mars, à 20H30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

**Date de la
Convocation :**
Mardi 22 mars 2011

**Date d'affichage du
compte rendu**

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Marie-Claude MARTIN, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Florence DANEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Anne CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Estelle Kerdiles, Stéphane RASPANTI, Martine POSSON, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Jean François BAGOT, Nelly FREY.

Absents : Gilbert LE ROUSSEAU, Marie-France JOUAULT,

Procurations : G. Le Rousseau à N. Jeunot, M.-F. Jouault à J. -F. Bagot.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les comptes-rendus des conseils municipaux des 29 juin 2010 (dont l'approbation avait été omise) et du 9 février 2011. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Rapporteur : Monsieur Philippe Place, adjoint aux finances

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution des différents budgets pour l'exercice 2010.
Monsieur le Maire sort pour le vote des comptes administratifs.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	2 575 513,01	3 118 441,26	542 928,25	542 928,25

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 243 827,15	1 495 930,26	252 103,11	241 110,53

Le bilan de l'exercice 2010 ayant déjà été commenté lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Place propose de faire un commentaire succinct de ce compte. Il reprend les résultats de fonctionnement et investissement. L'excédent de fonctionnement s'explique par diverses économies sur les dépenses et par un virement à la section d'investissement qui n'a pas été dépensé. Les recettes ont également été supérieures aux prévisions d'environ 69 000 €.

Monsieur Place demande à l'assemblée si elle a des questions.

Monsieur Guy Sauton demande si les tableaux comparatifs présentés en séance peuvent être intégrés dans la note de synthèse pour plus de transparence et plus de précisions. Il lui est répondu qu'ils seront intégrés non pas dans la note de synthèse qui est un document préparatif et qui a déjà été transmis, mais dans le procès verbal qui sera adressé suite au conseil municipal. En 2012, ces tableaux pourront être intégrés dans la note de synthèse.

En investissement, les dépenses prévisionnelles n'ont pas été totalement exécutées, notamment du fait de la suspension des travaux de la mairie.

Les recettes ont également été supérieures aux prévisions. Plus de subventions ont été perçues ou notifiées, notamment la Dotation Globale d'Équipement de 100 000 € pour la mairie qui n'avait pas été intégrée dans le budget primitif, car la décision de la préfecture n'était pas connue au moment du vote du budget et le doute était très grand par rapport à cette perception.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget communal tel que présenté ci-dessus

Budget assainissement

Monsieur Place reprend les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement.

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	97 949,97	140 728,12	42 778,15	111 119,75

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	98 117,76	97 507,65	-610,11	124 632,55

Il précise que les travaux prévus en 2009 se sont terminées en 2010.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus

Budget « Parc d'activité de Bellevue »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	262 457,69	262 458,02	0,33	4 278,07

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	454 824,36	408 244,53	- 46 579,83	- 46 459,36

Il est précisé que les opérations de fonctionnement ne sont pas des opérations réelles, mais des opérations de stock.

En dépenses d'investissement, ont été réglés des frais d'étude pour la future zone et l'emprunt a été reconduit pour l'achat du terrain de la zone.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « parc d'activités de Bellevue » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC de Bouvrot »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	96 511,80	82 759,59	-13 752,21	5 683,53

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	56 329,42	96 439,80	40 110,38	52 068,54

Le dernier lot a été vendu en 2010. Monsieur Yürgen Büser demande comment sont gérés les budgets annexes, s'ils sont gérés à part du budget principal. Monsieur Place explique qu'effectivement les budgets annexes ont des

comptes bien différenciés de celui du budget principal, qu'ils correspondent à des opérations qui doivent avoir leur autonomie financière, mais que malgré tout, en fin d'opération, la commune doit payer les éventuels déficits ou percevoir les éventuelles recettes.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « ZAC de Bouvrot » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC les Rochers »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-46 094,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-69,72

Les comptes de la ZAC des Rochers sont identiques à ceux de 2009, sans mouvement de stocks. Il est rappelé que la gestion est assurée par la SADIV avec qui on fera les comptes en fin d'opération.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « ZAC des Rochers » tel que présenté ci-dessus

Budget « ZAC Maisonneuve »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	100 000	100 000	27 609,85

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	0

En 2010, 100 000 € de subvention Ecofaur ont été perçus sur ce budget, ce qui le rend excédentaire en fonctionnement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « ZAC Maisonneuve » tel que présenté ci-dessus

Budget ZAC du Rochelet

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0,42	0,42	0,42

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-3 441,77

Les 42 centimes correspondent à un arrondi de TVA.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « ZAC du Rochelet » tel que présenté ci-dessus

Budget Atelier Relais Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	8 547,20	8 949,08	401,88	-5 313,06

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	167 627,08	211 993,89	44 366,81	51 665,62

Il y a actuellement un locataire dans l'atelier relais.

Dans la section fonctionnement, les recettes correspondent à la perception des loyers et les dépenses au paiement des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat du bâtiment.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2010 du budget « Atelier Relais Bellevue » tel que présenté ci-dessus

Monsieur Stéphane Raspanti souhaite savoir ce qu'il advient de la ZAC du Rochelet.

Monsieur Place répond que cette zone a été dessinée il y a 8 ou 9 ans, mais il ne s'est rien passé depuis le début de l'opération et qu'il faudra statuer sur l'avenir de cette zone.

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE LA COMMUNE POUR 2010

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur Philippe Place invite le conseil municipal à approuver le bilan des cessions / acquisitions pour les budgets commune et ZA Bouvrot, tel que présenté ci-dessous :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES BUDGET COMMUNAL ANNEE 2010

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastres	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
La Baillée (229 m ²)	La Baillée (secteur CHEVRE)	Section F N°1286	M. et Mme Arnaud GILBERT	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	103.05 €
160 m ²	Chemin piéton reliant Chevré au bourg	E 354	M. GAUTIER Francis	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	80 € (0.50 / m ²)
300 m ²	La Tigeardière	D 1630-1633-1634	Cts THOMAS	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	135 €
Chevré 772 m ²	La Baillée	Section F N°1287	Commune de La Bouëxière	M. et Mme Francis GILBERT	Onéreuse	347.40 € (0.45€/m ²)
Chevré 153 +463m ²	La Baillée	Section F N° 1288-1289	Commune de La Bouëxière	M. et Mme Arnaud GILBERT	Onéreuse	277.20 € (0.45€/m ²)
9 bis rue des	Ancien logt	AB 1343	Commune de	M.	Onéreuse	135000 €

Bruyères	des instituteurs	435 m ²	La Bouëxière	MARCHAND William et Mme LIGER Michelle		
9 ter rue des Bruyères	Ancien logt des instituteurs	AB 1344 471 m ²	Commune de La Bouëxière	M. LEPAGE Jérôme et Melle COLLET Ludivine	Onéreuse	142000 €
329 m ²	La Tigeardière	D 1636-1637	Commune de La Bouëxière	Cts THOMAS	Onéreuse	148.05 €
628 m ²	Le moulin Ory	Section B	Commune de La Bouëxière	M. Armel JOUAULT	Onéreuse	282.60

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
Budget ZA BOUVROT ANNEE 2010

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastres	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
LOT 3 Bouvrot 3	1762 m ²	AB 1271	Commune de La Bouëxière	M. BEAULIEU Clément	Onéreuse	31 610.28€

L'assemblée s'interroge sur la raison pour laquelle un terrain a été acheté plus cher que les autres. Il s'agit du résultat des négociations, le prix indiqué par le service des domaines pouvant subir une variation de + ou - 10 %.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan des cessions acquisitions de 2010

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2010 pour les budgets suivants :

- budget principal
- budget « assainissement »
- budget annexe « Parc d'activités de Bellevue »
- budget annexe « ZAC de Bouvrot »
- budget annexe « ZAC Maisonneuve »
- budget annexe « ZAC des Rochers »
- budget annexe « ZAC du Rochelet »
- budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve les comptes de gestion de 2010 présentés par Madame la Trésorière de la perception de Liffré

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des résultats d'exécution de l'exercice 2010 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.

En outre, les éventuels restes à réaliser en section d'investissement devront être pris en compte dans l'affectation des résultats de clôture 2010.

Budget principal de la commune

Le compte administratif 2010 du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 542 928,25 € et un excédent de clôture de 241 110,53 € en investissement.

Afin de faire un maximum d'autofinancement, il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement en totalité à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2011, soit 542 928,25 €.

L'excédent d'investissement, soit 241 110,53 € sera reporté au budget primitif 2011 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Budget assainissement

Le compte administratif 2010 du budget assainissement présente un résultat de clôture d'exploitation excédentaire de 111 119,75 € et un excédent de clôture de 124 632,55 € en investissement.

Habituellement, l'excédent de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement et l'excédent d'investissement en section d'investissement. Pour 2011, une affectation différente est proposée afin d'autofinancer une partie des travaux prévus en 2011 en reportant une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Il est proposé de reporter 100 000 € de l'excédent de clôture de fonctionnement à l'article 1068 de la section investissement et un montant de 11 119,75 € à l'article R002 « résultat d'exploitation reporté » au budget primitif 2011.

L'excédent d'investissement, soit 124 632,55 €, sera reporté au budget primitif 2011 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « assainissement » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « parc d'activités de Bellevue »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 4 278,07 € et un déficit de clôture de 46 459,36 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 4 278,07 € à l'article R002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.

Le déficit d'investissement, soit 46 459,36 € sera reporté au budget primitif 2011 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « Parc d'activités de Bellevue » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC de Bouvrot »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « ZAC de Bouvrot » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 5 683,53 € et un excédent de clôture de 52 068,54 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 5 683,53 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement, soit 52 068,54 € sera reporté au budget primitif 2011 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Les travaux de cette zone se termineront cette année.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « ZAC de Bouvrot » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC les Rochers »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « ZAC les Rochers » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de 46 094,15 € et un déficit d'investissement de 69,72 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de 46 094,15 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2011 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention) et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « ZAC des Rochers » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC Maisonneuve »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 27 609,85 € et un résultat de clôture nul en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2011 l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 27 609,85 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « ZAC Maisonneuve » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « ZAC du Rochelet »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « ZAC du Rochelet » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 0,42 € et un déficit de clôture de 3 441,77 € en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2011 l'excédent de clôture de fonctionnement de 0,42 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement, soit 3 441,77 € sera reporté au budget primitif 2011 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « ZAC du Rochelet » telle que présentée ci-dessus.

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de 5 313,06 € et un excédent d'investissement de 51 665,62 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de 5 313,06 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement de 51 665,62 € sera reporté au budget primitif 2011 à l'article R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation des résultats 2010 du budget « Atelier relais Bellevue » telle que présentée ci-dessus.

5. VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Il est proposé de ne pas modifier pour 2011 les taux de taxes locales directes.

Monsieur Place précise qu'on ne connaît pas la compensation de la Taxe Professionnelle pour 2011.

Les taux proposés sont donc les suivants :

	2010	2011
TH	16,49	16,49
TFB	16,94	16,94
TFNB	46,76	46,76

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le vote des taux tel que présenté ci-dessus.

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Guy Sauton s'interroge sur l'ordre de vote des éléments du conseil municipal, à savoir le fait de voter les budgets avant le détail des subventions. Monsieur Place répond que dans le budget, il est voté une enveloppe globale qui permet ensuite de faire une répartition par association.

Monsieur Philippe Place expose à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie le mardi 22 février 2011 et fait une présentation des projets de budgets :

Les budgets sont adoptés par chapitre.

Budget principal

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	2 706 657,00	2 706 657,00

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	2 060 168,68	2 060 168,68

Monsieur Place rappelle que la commune s'efforce de maintenir une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, mais que cette gestion sera de plus en plus difficile compte tenu du fait du gel des dotations, dont on ne connaît pas à ce jour les chiffres. On ne connaît pas non plus les chiffres de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Le budget va donc être voté sur des hypothèses prudentes. Le budget présenté est très proche de celui présenté au moment du débat d'orientation budgétaire et à la commission des finances.

Monsieur Place commente les différents chiffres du budget prévisionnel. L'autofinancement prévisionnel est en baisse, mais l'endettement également, grâce à la vente des logements des instituteurs et à la perception de la DGE qui ont permis de diminuer les emprunts. D'autre part, certains emprunts sont soldés.

En investissement, les dépenses sont surtout liées à la voirie et aux travaux de la mairie.

En fonctionnement, il est prévu de poursuivre la maîtrise du chapitre 11, en n'appliquant qu'une hausse de 2 %.

Monsieur Jean-François Bagot demande à quoi est due l'augmentation de 5000 € en alimentation. Monsieur Place lui répond que cette hausse est due à l'introduction de produits bio et au souci d'augmentation de la qualité.

Monsieur Bagot demande si ces éléments sont la volonté de la commune ou des parents d'élèves. Monsieur le Maire répond que c'est une volonté commune. Madame Kerdiles ajoute que l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique répond également à une obligation légale. Monsieur le Maire reprend en informant qu'effectivement, en 2012, la loi impose une proportion de 20 % de produits bio dans les cantines et que l'objectif que s'est fixé la commune pour 2011 est de 10 %.

Monsieur Cazenave souhaite connaître le prix de revient d'un repas. Monsieur Place lui indique que le coût dans l'assiette est d'environ 1,15-1,20 € et que le coût total du repas est d'environ 5,40 €.

Jean-François Bagot demande pourquoi les dépenses d'assurance sont en forte baisse. Ceci est dû au fait qu'en 2009, l'assurance dommage ouvrage pour la mairie a été contractée, ce qui avait fortement augmenté ce poste pour l'année considérée.

Une question est également posée concernant les dépenses de formation. Monsieur Lahaye répond que la commune attache une grande importance à la formation des agents et que certaines formations au niveau de la sécurité sont primordiales. Monsieur le Maire précise qu'un plan de formation est également en cours d'élaboration et que la commune fait appel dans ce cadre au CNFPT, mais aussi à d'autres organismes de formation.

Monsieur Bagot souhaite également des précisions concernant l'article 6288 qui est en hausse de 4000 €.

Monsieur Place répond qu'il s'agit des entrées aux piscines des écoles, les prestations transports et séjours de l'ALSH, ainsi que cette année, une nouvelle offre pour les préados avec une structure dénommée « la Passerelle ». Madame Annie-France Turpin-Chevalier explique que cette structure sera mise en place cet été. Des activités (sportives et ludiques) seront proposées l'après-midi ou en journée, ainsi qu'un mini-camp vélo. Monsieur le Maire précise que cette structure souhaite combler un manque pour la tranche d'âge entre l'ALSH et l'Escapade et qu'elle ne fonctionnera pas en journée, mais prioritairement en demi-journée.

Monsieur Place précise qu'un budget de 2 000 € a été prévu pour le fonctionnement de cette structure.

Madame Germaine Lebon demande pourquoi les prévisions pour les emplois-aidés sont en baisse.

Monsieur Place explique que les nouvelles règles pour l'attribution des emplois d'insertion ne nous permettent pas de proposer deux emplois aidés et que d'autre part les compensations de l'Etat ont beaucoup baissé. Monsieur Sauton prend la parole pour expliquer que les règles viennent à nouveau de changer et que des budgets supplémentaires ont été alloués au niveau de l'Etat.

Monsieur le Maire indique donc que si les nouvelles conditions le permettent, la commune prendra un deuxième emploi aidé.

Monsieur Cazenave demande s'il est prévu de prendre des apprentis. Monsieur le Maire répond que la politique de la commune est plus axée sur l'accueil de stagiaires. Concernant les apprentis, il faut qu'un personnel accepte de prendre en charge ces personnes. Cependant, cela pourrait être envisagé.

Monsieur Place reprend la parole pour indiquer que les charges générales risquent d'augmenter compte tenu du prix des divers combustibles, mais cet élément n'était pas connu au moment du cadrage général du budget. Cependant, ces éventuels aléas pourront être financés par les dépenses imprévues pour lesquelles il est proposé de budgétiser 40 000 €. Les charges financières quant à elles devraient être en augmentation compte-tenu d'une part de nouveaux emprunts à contracter et d'autre part de l'augmentation des taux.

Monsieur Cazenave souhaite savoir ce que sont les subventions du département. Monsieur Place lui répond qu'il s'agit des fonds issus du contrat de territoire. Il précise que la subvention pour la programmation culturelle a été supprimée.

Monsieur Place commente ensuite les principales dépenses d'investissement.

Pour l'aménagement de Chevré, la DRAC vient de donner son accord concernant le cahier des charges élaboré pour l'aménagement du site. Des études seront donc engagées cette année.

Au service administratif, le logiciel de finances devient obsolète, il sera donc changé cette année. La concurrence étant très faible dans ce secteur, les prix restent très élevés.

Concernant le marché de la mairie, il est proposé de prévoir des revalorisations des marchés, compte-tenu du délai écoulé entre la signature des marchés et leur exécution. Le total des sommes à payer devraient cependant être inférieur à 800 000 €.

Les travaux de la rue de la Dobiais vont démarrer cette année.

L'étanchéité du toit de la salle des sports devra être réalisée. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise qui souhaitait installer des panneaux photovoltaïques nous a indiqué très récemment que le projet était abandonné suite aux nouvelles mesures concernant les tarifs de l'électricité. Le tarif prévisionnel était de 0,44 € le kW, il est maintenant de 0,12 € le kW. Le projet n'est donc plus viable.

Monsieur Raspanti demande si on a la certitude qu'il n'y aura pas de fuite et se demande s'il ne serait pas utile d'attendre que les travaux d'étanchéité soient faits avant de refaire le sol. Monsieur le Maire explique que les fuites sont ponctuelles et qu'on connaît leurs origines. Certains hublots qui fuyaient ont déjà été fermés. Concernant les fuites dues à l'encombrement des chéneaux, un couvreur a proposé d'installer un grillage qui empêcherait les feuilles d'obturer ces derniers et qui permettraient de prolonger la toiture de 15 ans.

Monsieur Place rappelle que les travaux de réfection du sol doivent être faits cet été.

Monsieur Alain Cazenave prend la parole pour demander explications concernant les travaux rue de la Dobiais et le rond-point :

« Je souhaiterais avoir des explications sur le coût des travaux de voirie de la rue de La Diobais sachant que

*- Le 27 janvier 2009 les travaux étaient estimés à 178084,40 euros TTC ou 148 900 hors taxe à la charge du groupe Acanthe (rond point 90 000 euros + aménagement de la rue de la Dobiais 50 000 + frais d'étude de 8900) dans le cadre de la PVR, participation pour voirie et réseaux.
surface de 6335 m2*

- Le 30 janvier après avis défavorable de la DDE ; on ne parle plus que des travaux d'aménagement de la rue 81000 euros avec prise en charge par le groupe Acanthe de 43960 euros HT ou 54000 euros TTC calculé sur la surface concernée de 7000 m2.

En cours d'année 2010 une convention est signée avec le groupe acanthe pour un cout global estimé à 260 000 euros ht dans le cadre du projet urbain partenarial 130000 le rond point et 130 000 la rue en elle même. .

Aujourd'hui vous prenez comme base la somme de 240 000 euros avec une participation prévue de 130 000 euros HT par le groupe Acanthe donc avec une contribution de 110 000 euros HT de la commune, sans compter l'exonération de la taxe locale d'équipement.

Quelles sont les bonnes données? Combien au final cet aménagement coûtera-t-il à la commune ? L'engagement du groupe Acanthe sera-t-il remis en cause si le coût final est inférieur à l'estimatif?

Monsieur le Maire répond que la commune percevra le montant indiqué dans la convention quelque soit le montant des travaux, et ce avant la fin de l'année.

Monsieur Cazenave reprend la parole pour conclure que la commune prendra environ 110 000 € à sa charge. Monsieur le Maire indique que ce montant est relativement modeste compte-tenu de la longueur de la voirie et du rond-point.

Monsieur Place précise que les travaux se feront en deux temps. Une partie se fera peut-être en 2012.

Monsieur Büser souhaite savoir si la voirie intérieure du lotissement qui est à la charge du lotisseur, sera rétrocédée ensuite à la commune. Monsieur le Maire explique que ce sera effectivement le cas après contrôle de la conformité des réseaux et de la voirie. C'est également ce qui va se passer prochainement pour la résidence du stade pour les espaces verts et la voirie.

Monsieur Alain Cazenave demande que le budget soit voté en deux phases, le fonctionnement, puis l'investissement. Il informe qu'il a téléphoné à la préfecture qui lui a dit que cette procédure était possible. Il propose donc soit de procéder au vote selon son souhait, soit de faire un écrit à la préfecture pour se faire confirmer la procédure. En cas de vote global, le groupe de Monsieur Cazenave s'abstiendra. Monsieur Cazenave indique que dans les anciennes délibérations, le budget était voté d'une part en fonctionnement et d'autre part en investissement et ces délibérations étaient acceptées par la préfecture, donc légales. En l'occurrence, Monsieur Cazenave qu'il aurait souhaité approuver la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire prend la parole pour indiquer que la réponse qui nous a été donnée par la préfecture était qu'un vote global était nécessaire. Le budget sera donc voté dans son intégralité et un écrit sera envoyé à la préfecture afin d'avoir une réponse claire sur cette question pour les prochains budgets

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget principal de la commune tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe assainissement :

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'EXPLOITATION	143 850,86	143 850,86

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	536 516,05	536 516,05

Des travaux de réhabilitation du réseau et une extension sont prévus en 2011. Une étude concernant l'extension sur le secteur de Grande Fontaine avait été réalisée en 2000. Le coût de ces travaux sera d'environ 450 000 €. Les recettes sont basées sur les taxes de raccordement à l'égout et les redevances d'assainissement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	1 081 604,07	1 081 604,07

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	1 179 420,36	1 179 421,00

Jusqu'à maintenant, le budget portait sur les lots existants et l'achat de la parcelle qui servira au programme de la future Zone Artisanale et la zone d'habitat. Les dépenses concernent les travaux de viabilisation la ZA, les études et les intérêts d'emprunt. Les recettes parviennent des ventes de parcelles, d'une part la vente d'une parcelle au lotissement d'habitat, d'autre part la vente des parcelles de la ZA et la vente d'une parcelle à l'entreprise COLOFLORE, ainsi qu'un subside de subvention du contrat de territoire. Un emprunt sera nécessaire pour financer les travaux.

Monsieur Sauton souhaite savoir sur quel budget la parcelle destinée à l'entreprise COLOFLORE a été achetée. Monsieur Place explique que nous sommes encore en cours de recherche sur cette question.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Les Landes de Bellevue » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	1 887 000,00	1 887 000,00

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	1 307 000,00	1 307 000,00

Monsieur Place explique que les dépenses représentent l'achat du terrain, les travaux de viabilisation, les études, le règlement des intérêts d'emprunt.

Les recettes seront le fruit de la vente des terrains. Il est à noter que le prix indiqué dans le budget prévisionnel est susceptible de changer.

Monsieur Sauton demande à quelle période les acheteurs pourront disposer des parcelles.

Monsieur le maire répond que le permis d'aménager est en cours d'instruction et que la DDTM étudie les mesures compensatoires concernant les zones humides. On espère avoir le permis dans environ un mois et démarrer les travaux dans quelques mois.

Monsieur Julien Bacon, susceptible d'acquérir un terrain dans ce secteur, ne prend pas part au vote.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « les Landes de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC de Bouvrot » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	70 929,53	70 929,53

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	65 246,00	67 314,54

Excédent prévisionnel : 2 068,54 €

La fin des travaux de cette zone est imminente.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « ZAC de Bouvrot » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC les Rochers » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	46 234,60	46 234,60

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	139,44	139,44

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « ZAC les Rochers » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC Maisonneuve » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
------------	----------------	-----------------

FONCTIONNEMENT	27 609,85	27 609,85
----------------	-----------	-----------

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	0	0

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC du Rochelet » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	6 884,19	6 884,19

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	6 883,54	6 883,54

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « ZAC du Rochelet » tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Atelier relais Bellevue » :

SECTION DE	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
FONCTIONNEMENT	13 589,06	13 589,06

SECTION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
D'INVESTISSEMENT	16 000,00	52 665,62

Excédent prévisionnel : 36 665,62 €

Quelques travaux sont prévus, tel le déplacement d'un candélabre.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le budget prévisionnel 2011 du budget annexe « Atelier Relais de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard Bécél

Monsieur Gérard Bécél rappelle que la commission « vie associative et sports » avait élaboré en 2009 de nouveaux critères axés sur la jeunesse et permettant une plus grande équité dans la répartition des subventions aux associations sportives et culturelles.

Suite à l'étude des dossiers de demande de subventions pour 2011, la répartition suivante des subventions est proposée :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention votée en 2010	Subvention 2010 selon critères	Subvention exceptionnelle	Proposition 2011
ADMIR	2 000 €	2 000 €		2 000 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU CANTON DE LIFFRE	100€	100€		100€
ALTERONDES	200€	100€		100€
ANCIENS COMBATTANTS UNC AFN ET PRISONNIERS DE GUERRE	315€	315€		315€
ART & CO (Artisans et Commerçants)	1 000 €	000 €		1 000 €
ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS	550€	550€		550€
ASSOCIATION DES VEUVES ET VEUF D'ILLE ET VILAINE	150€	0€		0€
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION ART FLORAL	174€	174€		174€
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION ESPACE JEUNES	18 264 €	20 264 €	150€	20 414 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SECTION PISCINE	300€	210€		210€
ASSOCIATION SPORTIVE MLK	150€	150€		150€
ATHLETIC CLUB BOUÉXIERAIS	500 €	500€		500 €
BOU EXAZIK	4 500 €	4 500 €		4 500 €
BUXERIA ARCHEOLOGIE HISTOIRE	42€	42€		42€
CAEP	200€	0€		0€
CERCLE DES RETRAITES	420€	420€		420€
COMITE DES FETES	308 €	330€		330 €
DANSE ATTITUDE	2 100 €	2 328 €		2 328 €
EQUIDICAP	300 €	0€		0 €
ESPERANCE SECTION AÉROGYM	414€	426€		426€
ESPERANCE SECTION BADMINTON et TENNIS DE TABLE	2 094 €	2 154 €		2 154 €
ESPERANCE SECTION CYCLOTOURISME	288€	288€		288€
ESPERANCE SECTION FOOTBALL	8 436 €	7 998 €		7 998 €
ESPERANCE SECTION JUDO	5 574 €	6 120 €		6 120 €
ESPERANCE SECTION MULTISPORTS	408 €	828€		828 €
ESPERANCE SECTION PÉTANQUE	1 482 €	1 464€		1 464 €
ESPERANCE SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE	366€	390€		390€
ESPERANCE SECTION TENNIS	2 000 €	1 542 €	158€	1 700 €
ESPERANCE SECTION VOLLEY-BALL	1 590 €	948 €		948 €
GEDA	100€	100€		100€
GRIBOUILL'NOTES	800 €	486€		486 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	642€	642€		642€
CIAS HALTE GARDERIE	7 000 €	7 000 €		7 000 €
LA BOUÉXIÈRE — ÉCHANGES	1 060 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
LA BOUÉXIÈRE ENVIRONNEMENT	300 €	200 €		200 €
LA GAULE ROMAINE	2 500 €	3 066 €		3 066 €
LES AMIS DU TAÏ	270€	102€		102€
PARENTS ELEVE ECOLE PUBLIQUE	200 €	0€		0 €
PASSAGE À L'ACTE	582€	546€		546€
SYNDICAT AGRICOLE	160 €	0€		0 €
ULYSSE 89	300€	400€		400€
Groupement de défense sanitaire	0 €	50€		50 €
La Bouéxière Modélisme	0 €	200€		200 €
Les petites mains du Val de Chevré	0 €	200€		200 €
Sonerion Beuzid ar C'hoadou	0 €	200€		200 €
Amicale des Pompiers	0 €	0€	1 000 €	1 000 €
Comice agricole	0 €	0€	6 300 €	6 300 €
	68 139 €	69 333 €	8 608 €	77 941 €

OGEC MATERNELLE 69 298,00 €

58 507,00 €

OGEC ELEMENTAIRE	27 513,00 €	27 583,00 €
OGEC cantine effet QF	1 950,00 €	1 971,00 €
OG.EC contrib rédn déficit cantine (0,30)	3 900,00 €	3 686,00 €
A.P.E.L JOUETS DE NOEL (11)	671,00 €	627,00 €
A.P.E.L VOYAGES SCOLAIRES (10)	1 660,00 €	1 580,00 €
	104 992,00 €	93 954,00 €

TOTAL GENERAL		171 895,00€
Jeunes Sapeurs Pompiers (voté décembre 2009, non réglé)	100,00 €	
MSF pour vaïti (voté 2 mars 2010)	500,00 €	
MDM pour Haïti (voté 2 mars 2010)	500,00 €	
subv exceptionnelle GV	200,00 €	
complément AFR / espace jeunes	1 776,00 €	
	3 076,00 €	0,00€
Provision		3 105,00 €
total réalisé 2010	176 207,00 €	total budget subventions 2011 175 000,00 €

Monsieur Alain Cazenave demande si la subvention attribuée pour les jouets de Noël et les sorties est égale aux sommes attribuées pour les enfants de l'école Charles Tillon.

Monsieur le Maire répond que c'est identique concernant les jouets de Noël. Monsieur Sauton indique que pour les voyages, une somme de 42 € par enfant est attribuée à l'école publique et de 10 € par enfant pour l'école Saint Joseph. Monsieur le Maire répond que depuis 2006, il y avait une hétérogénéité qui était due aux demandes des écoles, qui étaient ponctuelles et individuelles. Ceci posait un problème en termes de prévisions budgétaires, c'est pourquoi il a été décidé de lisser la somme par rapport aux demandes des dernières années.

Ce lissage amène à un prévisionnel de 36 €, et non 42 €, la différence provenant de sommes pour l'achat de livres, de logiciels et de consommables pour l'école Charles Tillon et 10 € pour l'école Saint Joseph.

Monsieur Sauton, bien que comprenant l'historique, estime qu'il y a iniquité entre les deux écoles sur ce point, car la règle qui a été fixée est d'attribuer 42 € par enfant de l'école publique et 10 € par enfant de l'école privée.

Monsieur Sauton souhaite que la nouvelle loi soit examinée en partenariat avec la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un travail à effectuer sur la convention et le contrat d'association, car la commune finance la scolarité d'enfants venant d'autres communes. Ce fait vient en contradiction de ce qui est pratiqué pour l'école publique, pour laquelle une commission « dérogation scolaire » accepte ou refuse d'accueillir les enfants de communes extérieures. Si la famille souhaite que l'enfant soit scolarisé à La Bouëxière pour convenances personnelles, le financement est demandé à la commune de résidence.

Monsieur Sauton exprime que pour les enfants du canton, leur cas est prévu dans le contrat d'association.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail pour étudier les nouvelles modalités de ce contrat. Il ajoute qu'il ne trouve pas justifié de parler d'iniquité, car à titre d'exemple l'animation du midi à l'école privée va être développée.

Monsieur Bagot souhaite savoir ce qui a été décidé concernant les subventions aux associations qui ont des adhérents extérieurs. Monsieur Bécel l'informe qu'un groupe de travail sera mis en place afin de définir des modalités pour l'année prochaine. Monsieur Devassy précise que l'impact financier sera très faible. Monsieur Bécel rajoute que cette réflexion ne touche que les adultes extérieurs à la commune.

Monsieur Bagot souhaite savoir si des représentants du conseil municipal participent à l'organisation du comice.

Monsieur Chantrel répond qu'il y participe et que les syndicats agricoles ont été conviés, mais que l'organisation est surtout menée par la commune organisatrice.

Monsieur Place précise que la subvention attribuée à l'Association Familles Rurales pour l'Espace Jeunes sera versée en 3 fois.

En leur qualité de président ou trésorier d'association, Monsieur Devassy ne participe pas au vote concernant l'association Art'n Co, Monsieur Lahaye au vote concernant l'association des chasseurs, Madame Kerdiles concernant l'association Bouexazik, Monsieur Bécel concernant l'association de randonnée pédestre, Monsieur Cazenave concernant l'association La Bouëxière Echange, Monsieur Bacon concernant l'amicale des pompiers, Monsieur Sauton concernant l'OGEC.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution des subventions pour les associations pour l'année 2011 telle que présentée ci-dessus.

8. ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Un habitant de la commune a accidentellement endommagé la barrière de sécurité située entre l'école et le restaurant municipal. Suite au recours engagé auprès de l'assurance, celle-ci nous a adressé un chèque de 316,94 € correspondant aux frais de remise en état de cette barrière.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte le versement de l'indemnité d'assurance de 316,94 € correspondant aux frais de remise en état de la barrière de sécurité de la traversée entre l'école et le restaurant municipal

9. TARIF REPAS A LA RESTAURATION MUNICIPALE POUR LES STAGIAIRES POP

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Il est rappelé que le Conseil Régional organise une prestation Projet d'Orientation Professionnelle délocalisée qui va se dérouler à La Bouëxière dans une salle de réunion et un bureau du Point Accueil Emploi. 14 personnes participeront à ce P.O.P. pendant plusieurs semaines.

Monsieur Jousseau, responsable des PAE au sein de la Communauté de Communes du Pays de Liffré nous a sollicités pour savoir s'il serait possible d'accueillir les stagiaires de cette formation au restaurant municipal. La capacité du restaurant le permettant, cette possibilité sera offerte aux participants. Il convient donc de définir un tarif de repas dans ce cadre.

Compte-tenu du fait que les stagiaires sont des demandeurs d'emploi, il est proposé le tarif suivant : 4,83 € correspondant au tarif équivalent à celui du personnel.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Adopte le tarif de 4,83 € le repas pour les stagiaires POP, tarif correspondant au tarif du personnel communal.

10. DESHERBAGE DES LIVRES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Cécile Bellanger

Conformément à la délibération en date du 22 mai 2003, relative à la politique de régulation des collections de la bibliothèque, la responsable de la bibliothèque a opéré en fin d'année un désherbage dans les collections de livres et magazines de la bibliothèque. Ce désherbage fait partie de la politique d'acquisition, il contribue également à la vitalité et à l'animation d'une bibliothèque. L'élimination théorique annuelle est comprise entre 5 % et 10 % du fonds existant.

Les critères d'élimination sont les suivants :

→ **critères matériels :**

- usure, état de propreté, présentation vieillie...

→ **critères d'usage :**

- date de parution du livre, date du dernier prêt...

→ **critères qualitatifs :**

- actualité de l'information, qualité de l'iconographie, adéquation au public (trop grande spécialisation.)

Le désherbage en bibliothèque fait partie de la politique d'acquisition : cette opération s'inscrit donc dans une démarche logique.

Concernant l'année 2010, 265 livres ont été retirés du fonds :

- 112 livres pour adultes

- 153 livres pour enfants

Monsieur Olivier Bonnefoi demande où vont les livres ainsi éliminés. Il est informé qu'ils sont dans un premier temps proposés à l'ALSH, et à diverses associations. Le reste est donné à la Feuille d'Erable.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal prend acte de ce désherbage.

11. RD 528 : DECLASSEMENT DE VOIE SUITE AUX TRAVAUX DE MODERNISATION

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2010, le déclassement de la RD 528 sur 750 mètres dans la traversée du village de « La Bronais » a été soumis à l'avis du conseil municipal qui a donné un avis favorable, sous réserve de la remise en état de la voie par le Conseil Général.

Ce dernier dispose d'un devis pour réaliser les travaux suivants :

- Dans la partie située entre le carrefour avec la RD 528 jusqu'à l'entrée du village de « La Bronais », réalisation du reprofilage de la voie et réalisation d'un enduit tricouche
- Sur le reste de la voie, réalisation d'une imperméabilisation avec un enduit bicouche.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- accepte la réalisation de ces travaux qui permettront le déclassement de la RD 528 sur la portion citée précédemment.

12. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 4 EN PLUS VALUE DE L'ENTREPRISE MARSE – GROS ŒUVRE

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Divers travaux suite à la découverte d'un plancher d'une hauteur de 15 cm sont nécessaires : la démolition du plancher sous l'escalier, la réalisation de poutres et d'un plancher et la modification des réseaux d'eaux usées.

Avenant n° 4 en plus-value du lot 1 : gros-œuvre

Montant initial du marché : 692 759,01 €HT, soit 828 539,77 € TTC

- Avenant n° 1 en moins value : 24 027,02 € HT
- Avenant n° 2 en plus value : 9 642,30 € HT
- Avenant n° 3 en moins value : 58 461,21 € HT
- Avenant n° 4 en plus value : 8 475,10 € HT

Nouveau montant du marché : 628 388,18 € HT, soit 751 552,26 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 4.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

13. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 2 EN MOINS VALUE DE L'ENTREPRISE TRUFFAULT – COUVERTURE

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Dans le marché initial, des travaux de charpente (dépose et repose de l'ensemble et la mise en place d'un escalier escamotable) étaient prévus, qui ont été supprimés, ce qui implique la moins-value objet du présent avenant.

Avenant n° 2 en moins-value du lot 2 : couverture

Montant initial du marché : 27 761,87 €HT, soit 33 203,19 € TTC
- Avenant n° 1 en moins value : 2 364,54 € HT
- Avenant n° 2 en moins value : 3 826,00 €HT
Nouveau montant du marché : 21 571,33 €HT, soit 25 799,31 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 2.

Décision du conseil municipal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
- approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

14. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 5 EN PLUS VALUE DE L'ENTREPRISE HERMIT'ALU – MENUISERIES EXTERIEURES

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Le remplacement des menuiseries coupe-feu acier par des menuiseries coupe-feu bois implique la plus-value objet du présent avenant.

Avenant n° 5 en plus-value du lot 4 : menuiseries extérieures

Montant initial du marché : 117 045,00 €HT, soit 139 985,82 € TTC

- Avenant n° 1 en moins value : 2 675,00 € HT
- Avenant n° 2 en plus value : 1 133,00 €HT
- Avenant n° 3 en plus value : 290,00 €
- Avenant n° 4 en plus value : 664,00 € HT
- Avenant n° 5 en plus value : 860,00 € HT

Nouveau montant du marché : 117 317,00 €HT, soit 140 311,13 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 5.

Décision du conseil municipal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
- approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

15. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 7 EN MOINS VALUE DE L'ENTREPRISE SAPI – CLOISONS / ISOLATION

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Suite à la modification des plans, des cloisons ont été supprimées, impliquant une moins value, objet du présent avenant.

Avenant n° 7 en moins-value du lot 7 : cloisons isolation

Montant initial du marché : 177 715,00 € HT, soit 212 547,14 € TTC

- Avenant n° 1 en moins value : 24 416,00 € HT
 - Avenant n° 2 en moins value : 4 734,64 €HT
- Nouveau montant du marché** : 148 564,36 € HT, soit 177 682,97 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 2.

Monsieur Cazenave demande s'il sera possible de voir les plans de la rénovation de la mairie. Monsieur le Maire répond que ce sera fait dans un prochain conseil municipal.

Décision du conseil municipal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
- approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

16. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 2 EN PLUS VALUE DE L'ENTREPRISE HERVAGAULT – PEINTURE

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Suite à la modification des plans, une plus value en peinture, objet du présent avenant s'avère nécessaire.

Avenant n° 2 en plus-value du lot 10 : peinture

Montant initial du marché : 34 608,89 € HT, soit 41 392,23 € TTC

- Avenant n° 1 en plus value : 348,60 € HT

- Avenant n° 2 en plus value : 527,67 € HT

Nouveau montant du marché : 35 485,16 € HT, soit 42 440,25 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 2.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

17. MARCHE MAIRIE : AVENANT N° 2 EN MOINS-VALUE DE L'ENTREPRISE SOPEC – CHAUFFAGE

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Le remplacement du plancher chauffant par des radiateurs implique la moins-value, objet du présent avenant.

Avenant n° 2 en moins-value du lot 14 : chauffage

Montant initial du marché 187 626,00 € HT, soit 224 400,69 € TTC

- Avenant n° 1 en plus value : 2 400,00 € HT

- Avenant n° 2 en moins value : 2 282,62 € HT

Nouveau montant du marché : 187 743,38 € HT, soit 224 541,08 € TTC

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 février 2011 a émis un avis favorable à cet avenant n° 2.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- approuve cet avenant n°2 en moins-value d'un montant de 2 282,62 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

18. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA ZONE DE BELLEVUE : LOT N°1

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Il est rappelé qu'un marché à procédure adaptée a été lancé concernant la viabilisation du secteur de Bellevue afin de réaliser une zone d'activités et un lotissement d'habitat.

Le lot n° 1 comprend :

- le terrassement
- la voirie
- les traitements de surfaces
- le génie civil des télécommunications

7 offres ont été transmises.

Suite à l'analyse technique et de prix, la commission des marchés réunie le 7 mars 2011 à 18h a retenu l'entreprise SCREG pour un marché d'un montant de 677 733,80 € HT.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SCREG pour un montant de 677 733,80 € HT € et à signer tous les documents y afférent.

19. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA ZONE DE BELLEVUE : LOT N°2

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Le lot n° 2 comprend les réseaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

8 offres ont été transmises.

Suite à l'analyse technique et de prix, la commission des marchés réunie le 7 mars 2011 à 18h a retenu l'entreprise DEHE TP pour un marché d'un montant de 300 776,40 € HT.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DEHE TP pour un montant de 300 776,40 € HT et signer tous les documents y afférent.

20. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA ZONE DE BELLEVUE : LOT N°3

Rapporteur : Madame Nathalie Jeunot

Le lot n° 3 comprend le paysage et le mobilier urbain

6 offres ont été transmises.

Suite à l'analyse technique et de prix, la commission des marchés réunie le 7 mars 2011 à 18h a retenu l'entreprise Lambert Paysage pour un marché d'un montant de 104 375,69 € HT

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Lambert paysage pour un montant de 104 375,69 € HT et signer tous les documents y afférent.

21. MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Il est rappelé que le PLU de la commune a été approuvé le 16 janvier 2008 et qu'il a fait l'objet depuis lors de 3 modifications. Afin de rendre possible l'implantation de jardins familiaux, la commune a décidé, lors de son conseil municipal du 18 janvier 2011 de procéder à la modification n° 4 du PLU, visant à adapter le règlement de la zone N, par la création d'un secteur Nj en réduisant d'autant le secteur Nb, pour une surface de 2000 m² environ.

Une enquête publique a été diligentée du 21 février au 21 mars 2011. Le commissaire s'est tenu à la disposition du public lors de deux permanences et un registre d'enquête a été déposé pendant la durée de l'enquête.

Aucune visite n'a été signalée et le cahier d'enquête est resté vierge.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette modification qu'il a jugée utile pour le service.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13,
- Vu la délibération du conseil municipal du 16 janvier 2008 ayant approuvé le PLU,
- Vu la délibération du conseil municipal du 1er février 2010 portant approbation de la modification n°1,
- Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2010 ayant approuvé les modifications n°2 et n°3 du PLU,
- Vu la délibération du 18 janvier approuvant le lancement de la procédure de modification n° 4 du PLU
- Vu les pièces du dossier d'enquête,
- Vu l'avis du commissaire enquêteur,

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n° 4 du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.